



ARAG

Protection juridique contractuelle
portant sur les véhicules

Pour éviter les tracas juridiques en tant qu'acheteur

En qualité d'acquéreur d'un véhicule par l'intermédiaire de Layne, vous bénéficiez d'une assurance de protection juridique contractuelle portant sur des véhicules en cas de litige contractuel avec le vendeur. Les contrats de vente de véhicules font souvent l'objet de conflits d'intérêts. Il est important pour vous d'avoir un partenaire solide à vos côtés qui défende vos droits en cas de litiges. En tant que client Layne, vous n'avez pas de souci à vous faire.

Personnes assurées

Sont assurées toutes les personnes physiques qui sont domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein et qui achètent un véhicule par l'intermédiaire de Layne.



Cas juridique assuré

Sont assurés les litiges contractuels qui vous opposent au vendeur en votre qualité d'acquéreur d'un véhicule par l'intermédiaire de Layne.

Prestations assurées

Dans le cas juridique assuré, vous bénéficiez de conseils et de la représentation par AXA-ARAG, ainsi que la prise en charge des frais d'avocat, de justice et d'expertise.

Durée de la couverture d'assurance

Vous êtes assuré à partir de l'achat du véhicule par l'intermédiaire de Layne pour les litiges relevant du droit des contrats. La couverture d'assurance porte exclusivement sur le véhicule acheté et prend fin automatiquement 12 mois après la date d'achat.

Somme d'assurance

La somme d'assurance est de 300 000 CHF maximum par cas juridique. AXA-ARAG renonce à faire valoir une franchise en cas d'annonce d'un cas juridique.

Validité territoriale de l'assurance

La couverture d'assurance s'étend à la Suisse, à la Principauté de Liechtenstein ainsi qu'aux États membres de l'UE/AELE.

Frais de la couverture d'assurance

Les frais de couverture juridique sont entièrement pris en charge par Layne.

Valeur litigieuse minimale

AXA-ARAG ne fait pas valoir de valeur litigieuse minimale.



Cas juridique

En cas de litige relevant du droit des contrats, vous pouvez prendre contact avec Layne par e-mail:
hallo@golayne.ch

Pour toute question sur votre couverture d'assurance

Si vous avez des questions sur votre couverture d'assurance, adressez-vous directement à AXA-ARAG: partnerschaften@axa-arag.ch.

Grâce à la coopération entre Layne et AXA-ARAG, vous bénéficiez d'une assurance de protection juridique contractuelle portant sur les véhicules ainsi que d'un soutien en cas de questions d'ordre juridique ou de différends dans le domaine juridique concerné.